

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Eolien-en-mer-les-menages-mettront>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Eolien en mer : les ménages mettront la main à la poche**

**27 janvier 2011**

## **Eolien en mer : les ménages mettront la main à la poche**

Alors que Nicolas Sarkozy a présenté mardi l'appel à projet pour l'implantation d'éoliennes en mer, le ministère du Développement durable a précisé certaines modalités de financement parmi lesquelles la contribution des ménages à raison de 25 euros par an jusqu'en 2020. Explications.

L'énergie en mer est sur le point de s'implanter sur le territoire. Si jusqu'ici, la France faisait pâle figure dans le paysage européen mené par le Royaume-Uni (1.341 MW) et le Danemark (854 MW), aujourd'hui, elle bien compte se frayer une place dans ce tableau en s'appuyant sur ses compétences en ingénierie et logistique, ses infrastructures portuaires ainsi que ses atouts géographiques.

Ainsi, Nicolas Sarkozy a donné, mardi, le coup d'envoi d'un vaste programme comprenant l'installation d'environ 1.200 éoliennes off shore, soit 6.000 MW à l'horizon 2020. Un plan ambitieux dont le montant avoisine les 20 milliards d'euros.

Si le gouvernement est mobilisé, les ménages devront l'être aussi. En effet, le ministère du Développement durable vient d'annoncer que le surcoût de l'électricité produite par les éoliennes sera compensé par la contribution au service public de l'électricité (CSPE). « Pour financer ce programme, cette contribution sera relevée entre 2015 et 2020 pour un montant représentant 4 % de la facture des ménages en 2020, soit environ 25 euros par ménage et par an. Ce montant diminuera progressivement après 2020, en fonction des prix de marché de l'électricité », a indiqué le ministère. Si les énergies renouvelables ont un coût auquel les foyers devront participer, le gouvernement mise aussi sur ce secteur pour créer de l'emploi.

**Des constructions dès 2015**

Les premières zones, soit 533 km<sup>2</sup>, à bénéficier de cette opération ont été sélectionnées pour produire une puissance maximale de 3000 MW. Il s'agit de Tréport (Seine-Maritime, Somme) - 110 km<sup>2</sup>, pour une puissance maximale de 750MW ; Fécamp (Seine-Maritime) - 88 km<sup>2</sup>, pour une puissance maximale de 500MW ; Courseulles-sur-Mer (Calvados) - 77 km<sup>2</sup>, pour une puissance maximale de 500MW ; Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) - 180 km<sup>2</sup>, pour une puissance maximale de 500MW ; Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) - 78 km<sup>2</sup>, pour une puissance maximale de 750MW. Selon le quotidien Le Figaro, plusieurs entreprises sont intéressées par ces différents projets parmi lesquelles l'Allemand EON et le suédois Vattenfall, mais aussi des groupes français dont EDF Energies Nouvelles et Alstom qui s'associeraient pour répondre à un appel à projet. GDF Suez compte aussi faire entendre sa voix à travers sa filiale La compagnie du vent. Quant aux professionnels des énergies

renouvelables, ils ont encouragé le projet le qualifiant de « signal positif pour la filière éolienne française » mais également pour d'autres secteurs comme « les chantiers navals, l'énergie, l'automobile, la chaudronnerie, les fondations, les câbles et matériaux électriques ou encore de l'aéronautique ».

Côté calendrier, « l'appel d'offres sera lancé en mai 2011, en vue d'une remise des offres en novembre 2011 », a souligné la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet, mercredi lors du Conseil des ministres. La décision d'attribution est prévue pour le premier semestre 2012, puis les lauréats devront confirmer la faisabilité du projet à l'été 2013, pour des débuts de construction fixé en 2015.